

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LÉGALES et JUDICIAIRES

INSERTEMENTS: Annonces: la ligne... Réclames: la ligne... Faits divers: la ligne...

Les abonnements et les annonces sont adressés à Roubaix, au bureau du journal...

ROUBAIX, LE 7 NOVEMBRE 1880

DÉPÊCHES TELEGRAPHIQUES

L'annulation des décrets

Paris, 6 novembre, 4 h. 30 s. Plusieurs personnes arrêtées hier ont été relâchées aujourd'hui à midi.

ÉTAT DES IMPÔTS

Le produit des impôts pour les revenus industriels pendant le mois d'octobre a été de 15,838,000 frs.

ÉTAT DES IMPÔTS

Paris, 7 novembre, matin. Il y a eu, au mois d'octobre dernier, une plus-value de 15,838,000 francs dans la section des contributions indirectes.

BULLETIN DU JOUR

Cette trinité de médiocrités vulgaires qui s'appelle Ferry, Constans et Cazot triomphe sur toute la ligne.

LE PÈRE DIDON

Le RR. Didon, envoyé récemment en Corse, est autorisé à revenir à Paris.

LE TRIBUNAL DES CONFLITS

Le tribunal des conflits tiendra une seconde séance samedi 13 novembre.

LE TRIBUNAL DES CONFLITS

Le tribunal des conflits tiendra une seconde séance samedi 13 novembre.

LE TRIBUNAL DES CONFLITS

Le tribunal des conflits tiendra une seconde séance samedi 13 novembre.

LE TRIBUNAL DES CONFLITS

Le tribunal des conflits tiendra une seconde séance samedi 13 novembre.

LE TRIBUNAL DES CONFLITS

Le tribunal des conflits tiendra une seconde séance samedi 13 novembre.

LE TRIBUNAL DES CONFLITS

Le tribunal des conflits tiendra une seconde séance samedi 13 novembre.

LE TRIBUNAL DES CONFLITS

Le tribunal des conflits tiendra une seconde séance samedi 13 novembre.

LE TRIBUNAL DES CONFLITS

Le tribunal des conflits tiendra une seconde séance samedi 13 novembre.

LE TRIBUNAL DES CONFLITS

Le tribunal des conflits tiendra une seconde séance samedi 13 novembre.

LE TRIBUNAL DES CONFLITS

Le tribunal des conflits tiendra une seconde séance samedi 13 novembre.

LE TRIBUNAL DES CONFLITS

Le tribunal des conflits tiendra une seconde séance samedi 13 novembre.

LE TRIBUNAL DES CONFLITS

Le tribunal des conflits tiendra une seconde séance samedi 13 novembre.

LE TRIBUNAL DES CONFLITS

Le tribunal des conflits tiendra une seconde séance samedi 13 novembre.

LE TRIBUNAL DES CONFLITS

Le tribunal des conflits tiendra une seconde séance samedi 13 novembre.

LE TRIBUNAL DES CONFLITS

Le tribunal des conflits tiendra une seconde séance samedi 13 novembre.

LE TRIBUNAL DES CONFLITS

Le tribunal des conflits tiendra une seconde séance samedi 13 novembre.

LE TRIBUNAL DES CONFLITS

Le tribunal des conflits tiendra une seconde séance samedi 13 novembre.

LE TRIBUNAL DES CONFLITS

Le tribunal des conflits tiendra une seconde séance samedi 13 novembre.

LETTRE DE PARIS

(de notre correspondant particulier)

Paris, le 6 novembre 1880.

La décision du Tribunal des conflits ne surprend personne et les intéressés moins que tous autres.

Je n'ai pas besoin d'ajouter qu'au Palais, la décision du tribunal des conflits est très critiquée.

Cette théorie monstrueuse, dont les conséquences seraient de mettre tous les droits des citoyens à la merci d'un gouvernement sans scrupule.

En annonçant, au surplus, ce matin, à la bibliothèque des avocats: que le principe posé hier par le tribunal.

« Monsieur le garde des sceaux, je ne voulais pas que mon nom soit attaché à des décisions qui blessent la conscience de magistrat.

« Je suis, monsieur le garde des sceaux, votre très humble serviteur. »

« 6 novembre 1880. »

« On nous assure que M. de Lavenay, membre du tribunal des conflits, ancien président de section au conseil d'Etat, a été même envoyé sa démission de membre du tribunal des conflits.

« En apprenant l'exécution des décrets à Dijon, M. Legoux, substitut du procureur général près de la cour de Dijon, et M. Desbrière, substitut du procureur de la République, ont adressé hier, à dix heures du matin, leurs démissions au ministre de la justice.

« Notre correspondant particulier nous adresse la dépêche suivante: »

« Montpellier, 5 novembre, 4 h 50 s. »

« M. Courat, substitut du procureur général à Montpellier, vient de donner sa démission. »

« M. le sous-préfet, quoique sans fortune et sans autres ressources que ma modeste pension de sous-officier de gendarmerie, avec une nombreuse famille à ma charge, je ne veux, en aucune façon participer à l'exécution des décrets du 29 mars 1870, concernant l'expulsion des ordres religieux, comme vous m'en avez donné l'ordre, qui est, suivant moi, une grave atteinte apportée à la liberté de chacun. »

« Je ne quitte pas sans regrets l'emploi que j'occupe depuis cinq ans à Saumur, où j'ai rencontré, en toute occasion, une vive sympathie de la part de tous ses habitants en général; aussi peuvent-ils être assurés que je conserverai d'eux un précieux souvenir. »

« Je suis, avec un profond respect, monsieur le sous-préfet, votre très humble et très obéissant serviteur. »

« Le commissaire de police, »

« Houssé, »

« Chevalier de la Légion d'honneur. »

deux côtés l'on ne songeait pas plus à l'emploi de la résistance qu'à celui de la violence.

Dans le conseil tenu ce matin, à l'Élysée, M. Constans a annoncé que dans ces dernières vingt-quatre heures, les décrets avaient été appliqués dans 63 départements et que la besogne qui restait à faire dans 20 autres serait terminée ce soir, au plus tard.

L'information suivante figure, ce matin, dans le Soleil, auquel j'enlève la responsabilité:

« Tous les serruriers de Paris ont déclaré; dès hier, qu'ils refuseraient absolument leurs services pour un crochetage de serrures, qui n'entrerait pas dans leurs habitudes. Ce n'est pas notre affaire, ont-ils dit.

« Qu'a fait le gouvernement? Il a compromis l'un des corps les plus utiles de Paris, le corps des pompiers, qui jouit justement de l'estime et de la sympathie de la population pour son courage et son dévouement. Qui est moralement seul responsable de ce méfait, dont le corps des pompiers ne s'est rendu matériellement coupable que par obéissance aux lois de la discipline? M. Constans, qui, lui, a ordonné froidement cette violation de domicile. »

Les dépêches reçues dans l'après-midi, apprennent, que de nouvelles dispersions ont lieu dans la matinée, notamment à Pau, à Albi, à Lille et à l'abbaye des trappistes de Thymodac près de Vannes.

En dehors des impressions résultant de l'application des décrets et de la décision du tribunal des conflits, je ne vois à vous signaler que les réflexions et les commentaires provoqués par les articulations du géant du Petit Parisien en réponse à l'assignation en police correctionnelle du général de Cissey.

Ces articulations sont au nombre de 16, dont 7 constituent des faits de la plus haute gravité; et elles déterminent l'audition de 46 témoins, parmi lesquels figurent le colonel Jung, M. Edmond About, les généraux Berthaut, ancien ministre de la guerre, Deligny, Lhéritier, de Galiffet, Chanzy, Seré de Rivière, MM. Yunk, directeur du génie allemand, le baron de Souheyran, le capitaine Voyer, la baronne de Kaulla et des banquiers de Paris et de Vienne.

On croit généralement que ces articulations sont bien aventurées, et que leur but principal et de réagir, au moins provisoirement, contre le reproche de légèreté fait au journal de M. Laisant, membre de la Chambre des députés.

Décidément, le citoyen Félix Pyat est de première force en expédients de toute sorte. Il explique, aujourd'hui, dans la *Marseillaise*, que s'il a fait défaut devant la 8e chambre et ne s'est pas présenté sur son opposition, c'est parce qu'un ordre du jour voté par quatre comités du 20e arrondissement et un autre adopté à l'unanimité par les anciens combattants de la Commune, le lui a expressément ordonné; ensuite, parce qu'il ne reconnaît qu'au jury seul le droit de juger un républicain. Enfin, parce qu'il a déjà été acquitté par le peuple souverain qui s'est déclaré solidaire de ses doctrines.

Malgré tous ces grands mots, la conclusion est toute prosaïque, car M. Félix Pyat va interjeter appel du jugement qui l'a condamné pour jouer devant la cour la même comédie qu'en première instance. Et après ? Il filera

purement et simplement en Angleterre.

Malgré les exhortations des feuilles financières qui considèrent la clôture des reports pendant la dernière liquidation comme un fait exceptionnel et qui ne rattachent aucune importance aux faits de la politique intérieure qui ont, hier, pesé sur les cours, la Bourse n'est pas encore revenue aux idées de hausse qui constituent depuis si longtemps déjà son état normal.

Le dernier bilan de la Banque n'a constaté dans l'encaisse qu'une diminution de peu d'importance, 5 millions, dont 3 millions 1/2 en or. Le stock d'or est encore 569 millions. Pour la première fois depuis un an, l'administration n'a pas fait connaître combien il existe d'or dans les caisses de Paris et combien dans les succursales. La circulation a augmenté de 11,870,000 fr. Le compte courant du Trésor a perdu 27 millions 596,000 fr. et celui des particuliers 47,908,000 fr. Le portefeuille a diminué de 85,414,000 fr. Les bénéfices de la semaine sont de 898,795 francs.

La Bourse a réagi de quelques centimes sur nos rentes. Les fâcheuses impressions d'hier persistent. Le 5 0/0 a fléchi un instant de 119,15 à 118,95; il est revenu à 119,05; le 3 0/0 a varié de 85,60 à 85,45 et l'amortissable de 87,50 à 87,35; le 5 0/0 italien resté hier à 87,60 a été entraîné un instant à 87 fr., puis il est revenu à 87,25; le 3 0/0 finit 85,87 (baisse 20 cent.); l'amortissable à 87,45 (baisse 25 cent.); le 5 0/0 à 119,12 (baisse 15 cent.)

On prétendait, durant le marché, que M. Cazot avait annoncé à ses collègues, durant le conseil tenu ce matin, que le tribunal des conflits tiendrait sa seconde séance samedi prochain 13 novembre. Il a encore à examiner, en effet, outre les conflits élevés pour les cas de violation de la liberté individuelle et du droit de propriété comme dans les affaires jugées hier, les cas concernant les demandes de dommages-intérêts et les cas de poursuites criminelles.

Le mouvement administratif annoncé n'a pas été soumis à la signature de M. le Président de la République. Il ne sera que dans le prochain Conseil qui aura lieu lundi. C'est également dans cette séance que sera arrêté le texte définitif de la Déclaration ministérielle qui sera lue au Parlement au début de la prochaine session.

La gauche républicaine va, dit-on, donner signe de vie. Le bureau de ce groupe s'est réuni, à 2 heures, au Palais-Bourbon, pour agiter la question de savoir s'il est « opportun » que la gauche tout entière se réunisse avant la reprise de la session. M. Devès a présidé cette réunion préparatoire où figuraient notamment MM. Noël Parfait, Margaine, Sénard et Langlois.

La *Gazette de France* répète, ce soir, un bruit d'après lequel l'un des membres du tribunal des conflits, M. de Lavenay, aurait envoyé sa démission à M. le garde des sceaux. M. de Lavenay est un ancien président de section au conseil d'Etat très réputé pour sa science consommée en matière administrative.

LA MAIN COUPÉE

PAR F. DU BOISSGORY.

— Est-ce que son autre habitation est aussi un hôtel ?

— Non pas. C'est un logement garni de l'espèce la plus infime. La merveille demeure dans une cité ouvrière qui est située dans le faubourg Saint-Honoré, tout près de Saint-Philippe-du-Roule.

— Elle est élegante !

— Elle est élegante quand il faut qu'elle soit pour bien mener ses intrigues; mais, si l'intérêt de la secte l'exigeait, elle n'hésiterait pas à s'habiller comme une pauvre et à mendier par les rues.

— C'est prodigieux, et l'admire surtout que vous soyez si bien renseigné, murmura Maxime qui, par moments, se représentait encore à se défilé de M. Villagos.

— Rien de plus simple, dit le docteur. Mon ami a été intimement lié avec elle. Il en était fou, et, en vérité, il y avait bien de quoi, car elle est ravissante. Il a eu pour tant le courage de se séparer d'elle, quand il s'agit d'être un homme actif. Elle ne s'en cachait pas, du reste. En France, elle ne court presque aucun risque. Et elle se

plaisait à exposer à son amant les abominables plans des révolutionnaires qu'elle servait.

— Lui aurait-elle parlé d'un vol commis récemment ?

— Chez M. Dorgères, votre oncle. Le vol qu'on accuse ce Carnoël d'avoir favorisé... et on n'a pas tort de l'accuser. Non, la brune n'a pas pu en parler à mon ami, puisqu'il l'a quittée l'été dernier et que l'aventure est, je crois, assez récente.

Vous êtes surpris que je sache cela aussi. C'est la comtesse qui m'a raconté très sommairement cette histoire qu'elle tenait de vous, je suppose, et qui m'importait peu au moment où je l'ai apprise.

Mais je reviens à mon ami. Quoiqu'il n'y ait plus rien de commun entre lui et cette créature, il a toujours sur elle une certaine autorité, d'abord parce qu'il possède son secret et aussi parce que, vers la fin de leur liaison, il l'a tirée d'un très-mauvais pas.

Nous sommes donc à peu près certains d'obtenir d'elle tout ce que nous voudrions. Maintenant, je vais vous expliquer comment nous procéderons, s'il vous agré de nous accompagner.

— Je ne demande pas mieux. Où nous rencontrerons-nous ?

— Répondriez-vous à venir nous rejoindre à minuit, au rond-point des Champs-Élysées ?

— Pas du tout.

— Eh bien, de là nous irons tous les trois au passage Sauro, une des voies de cette cité ouvrière que je viens de vous indiquer. Mon ami connaît la maison où la dame se

cache. Il nous y conduira et il saura se faire ouvrir.

— Nous irons armés, n'est-ce pas ? Ce sera plus prudent. On ne sait pas ce qui peut arriver.

— Armés ! Pourquoi ? Vous vous imaginez donc que la bonne nous recevra à coups de revolver ? Rassurez-vous, elle se gardera bien de faire du bruit, et quant à ce M. de Carnoël, il est aussi désireux qu'elle d'éviter un éclat.

Moi, je ne prendrai pas même une canne, et je vous conseille de faire comme moi.

Cependant, dit, après avoir un peu hésité, Maxime, qui n'était pas tout à fait de l'avis du docteur, cette femme est peut-être entourée de gens capables de nous faire un mauvais parti, une fois que nous serons entrés dans le logement qu'elle occupe.

— Comment, s'écria M. Villagos en éclatant de rire, vous croyez qu'elle a amené des domestiques dans un garni de bas étage ?

— Je n'en sais rien, mais je sais que, rue Jouffroy, elle avait trois ou quatre personnes à son service.

Cette valetaille sera dispersée quand la coquine a abandonné son hôtel... car elle l'a abandonné, vous en êtes sûr ? demanda Villagos qui revenait volontiers à ce premier point.

— Oui, répondit avec embarras Maxime.

Il se repentait d'avoir été si affirmatif au début de l'entretien, car c'était à peu près comme s'il eût avoué que la nuit dernière il avait vu Mme Sargent et Robert de Carnoël, et la comtesse lui avait enjoint de ne

rien dire qui eût trait au prisonnier du colonel Borisof.

Pour réparer ses torts, il eut recours à un mensonge, assez innocent d'ailleurs.

— Je suis allé hier rue Jouffroy et je me suis informé. L'hôtel est inhabité depuis quelque temps. Mais on m'a dit que cette femme, quand elle l'occupait, n'y était jamais seule.

Ses gens portaient livrée et avaient tous l'air d'étrangers, à ce que prétendent les voisins.

— Des nihilistes venus du fond de la Russie, parbleu ! Ils y sont retournés jusqu'à ce qu'on ait encore besoin d'eux. Ces ministres oisieux voyagent sans cesse de l'orient à l'occident et d'inverse.

— A propos des gens, demanda tout à coup Maxime, Maxime, Mme Yalta est-elle bien sûre de la fidélité des siens ?

— Absolument sûre. Tous font, depuis plusieurs années, partie de sa maison et tiennent beaucoup à y rester. Ils adorent la comtesse et il n'en est pas un qui ne se dévouât pour elle.

— Même ceux qui ne sont pas des domestiques ? Les professeurs qu'elle a attachés à sa personne, par exemple.

— Ah ! oui, le maître d'équitation, le maître de gymnastique, le maître d'armes... sans compter un de mes compatriotes qui enseigne le noble jeu d'échecs. Eh bien ! mais il n'y a rien à dire contre eux.

— Je ne connais que le professeur d'escrime, et encore pour l'avoir aperçu une fois.

— Le jour où le vous ai présenté, m'en souviens. Quand vous êtes arrivés, j'avais

pour lui une grande importance.

— Alors, reprit gaiement Villagos, vous renoncerez à vous armer jusqu'aux dents pour notre expédition de cette nuit ?

— Oh ! je n'ai pas peur, dit Maxime qui avait saisi l'intention un peu ironique du docteur. Alors même que ce Kardiki se serait constitué le garde du corps de Mme Sargent, je viendrai sans armes.

— Je ne mets pas votre courage en doute, croyez-le bien, reprit avec empressement M. Villagos. Mais quand il s'agit d'une expédition de ce genre, j'ai pour principe d'y aller comme on va en soirée.

Le grand point, c'est d'opérer sans bruit, et, quand on porte un revolver dans sa poche, on est toujours un peu tenté de s'en servir.

Ainsi, c'est convenu. Je vous attendrai ce soir, à minuit, au rond-point des Champs-Élysées.

— J'y serai.

— Très-bien. Je compte sur vous et je vais prévenir mon ami. Je vous le présenterai et vous verrez que c'est un charmant homme.

Permettez-moi maintenant de prendre congé de vous. J'ai dix malades à voir ce matin.

Maxime tendit la main au docteur et ne chercha point à le retenir. Il avait, lui aussi, beaucoup de visites à faire dans la matinée.

(la suite)